

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2021-228/T220

Nos réf : CH/AF/ODP/cc

➔ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES
VEHICULES ROUTE DU CLERGEON DU 23
AOUT AU 17 SEPTEMBRE 2021 A
L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE
RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de la ville de Rumilly,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la circulation des véhicules pour permettre la réalisation des travaux,

ARRETE

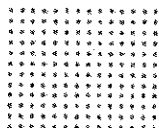
Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public les travaux de création de trottoir réalisés par les entreprises **SASSI BTP** et **EUROVIA**, route du Clergeon, entre la rue du Bouchet et la rue du Lycée, du lundi 23 août 2021 au vendredi 17 septembre 2021.

Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la circulation des véhicules s'effectuera soit sur une chaussée rétrécie, soit en alternat régulé par des panneaux avec sens prioritaire, au lieu et pendant toute la durée des travaux cités à l'article 1^{er}.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché par la société SASSI BTP sur le lieu du chantier.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise citée ci-dessus.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Direction des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de RUMILLY,
- Direction des Services Techniques,
- SASSI BTP,
- EUROVIA,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

